

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 11 DÉCEMBRE 2025)

Date de convocation :

Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 23
Nombre de délégués votants : 29
Nombre de pouvoirs : 6

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 11 décembre 2025 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

M. BARBAN Jean-Louis, Mme BARRAQUÉ Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LÉGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, Mme POUYEMIROU-BOUCHET Nadège, M. SANZ Alain

Pouvoirs :

M. ESQUER Philippe donne pouvoir à Mme MOURTEROT Josiane
Mme MOULAT Monique donne pouvoir à M. LABERNADIE Patrick
M. PINOUT Bernard donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul
M. REGNIER Jean-François donne pouvoir à M. BARBAN Jean-Louis
M. SASSOUBRE Guy donne pouvoir à M. LOUSTAU Christian
M. VISSE Bernard donne pouvoir à M. MARTIN Fernand

Absents ou excusés :

M. AUSSANT Claude, M. CACHELOU Yoann, Mme CLAVIER Hélène, M. GABASTON Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. BEROT-LARTIGUE Michel

OBJET : PLAN DE FINANCEMENT DU PÔLE MULTIMODAL ET D'INFORMATION D'ISESTE

RAPPORTEUR : M. MARTIN Fernand, Vice-Président

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

Vu l'appel à projet commun pour la DETR et la DSIL 2026,

Vu l'étude de faisabilité restituée en mars 2025,

Il est rappelé qu'en 2023, la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau, en collaboration avec les communes d'Eaux-Bonnes et Laruns, a été lauréate d'un appel à manifestation d'intérêt national relatif à l'aménagement touristique durable. Le choix a été fait de porter une réflexion sur l'organisation touristique par le prisme des mobilités à l'échelle de la Vallée et sur des sites dits « pilotes ». Le rond-point d'Iseste, au niveau de l'Établissement public des Stations d'Altitude (EPSA), avait été identifié comme une porte d'entrée de la vallée. Une étude de faisabilité, finalisée au 1^{er} trimestre 2025, a permis de définir le contenu du programme ainsi que son coût, estimé à 475 000 €. Il convient de rajouter à ce montant les coûts de maîtrise d'œuvre et d'études techniques complémentaires (amiante, géotechnique).

La réalisation de ce projet permettrait l'aménagement d'une aire de covoiturage, à proximité immédiate de la voie verte et de l'arrêt de bus de la ligne régulière régionale. Il permettrait également de proposer aux visiteurs (excursionnistes, touristes) un premier niveau d'information sur la fréquentation des sites en altitude, l'état des routes, les circuits de randonnées ou toute autre information utile.

Il avait été envisagé de candidater à l'appel à projet POCTEFA de l'Aire Fonctionnelle Centre sur les mobilités, mais ce projet n'a, malheureusement, pu être retenu au regard d'autres arbitrages effectués au niveau du GECT. En effet, l'enveloppe globale de cet appel à projet s'élevait à 4,5 millions d'euros sur l'ensemble du territoire projet (64, 65, Aragon), mais répartis entre tous les partenaires. De fait, la part préaffectée après arbitrage au territoire des Pyrénées-Atlantiques s'élevait au final à seulement 1,3 million d'euros. Le Conseil départemental ayant de son côté fléché le besoin en financement pour la réalisation d'une voie verte entre Oloron et Buzy à hauteur de 1,035 million d'euros, l'enveloppe restante pour les autres acteurs du territoire (Haut Béarn, Pays de Nay et Vallée d'Ossau) n'était plus suffisante pour le financement de leurs actions, dont ce projet d'Iseste pourtant mature et innovant, comme reconnu par les techniciens du GECT.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet de pôle multimodal et d'information est le suivant :

DÉPENSES	Montant en € HT	RECETTES	Montant en € HT	%
Maîtrise d'œuvre et études complémentaires	40 000 €	DETR 2026	128 750 €	25 %
Travaux	475 000 €	Région Nouvelle-Aquitaine	103 000 €	20 %
		Conseil Départemental 64	103 000 €	20 %
		FEDER/fonds européens	42 450 €	8,2 %
		Autofinancement	137 800 €	26,8 %
TOTAL	515 000 €	TOTAL	515 000 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de valider l'opportunité de solliciter les financeurs potentiels du projet d'investissement présenté.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel proposé.

SOLLICITE la subvention correspondante de l'État, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2026.

AUTORISE le Président à solliciter les subventions d'investissement les plus élevées possibles notamment auprès des partenaires identifiés dans le plan de financement prévisionnel :

- Région Nouvelle-Aquitaine
- Département des Pyrénées-Atlantiques
- FEDER/fonds européens

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce projet.

DIT

que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2026 sous réserve d'une modification du Plan Pluriannuel d'Investissement et de l'obtention préalable d'un niveau suffisant de soutien à la réalisation de ce projet.

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON